

des six mois écoulés depuis le 1er janvier au 30 juin de cette année. On y trouvera, comme dans le précédent, des chiffres d'un grand intérêt et d'une grande éloquence. Aux sacrifices des catholiques du Manitoba sont venus se joindre ceux de nos coreligionnaires des autres provinces. Ceux-ci ont voulu prélever sur leur surplus—et beaucoup même, sur leur nécessaire—le denier des écoles catholiques. Des sommes que cette œuvre a produites, près de quinze mille piastres sont allées déjà soulager des besoins urgents, suppléer à la pénurie de nos caisses scolaires, privées depuis tant d'années de ressources légitimes.

Cet épisode de la lutte est d'une éloquence admirable. Il dit d'abord les sympathies et les ardeurs de ceux qui nous ont ainsi secourus ; il nous fait anticiper l'immense déception, et même le dégoût qui ne manquerait point de s'emparer de nos bienfaiteurs, si tous ces sacrifices—les leurs et les nôtres—ne devaient aboutir qu'à une triste déchéance.

Mais cet épisode parle aussi à la majorité qui nous a dépouillés. Il est une protestation énergique et permanente. Il devrait convaincre cette majorité que notre attitude et nos revendications ne sont pas simplement le résultat d'un caprice, d'un entêtement, d'une pensée politique. Il faut qu'il y ait au fond de cette controverse quelque chose d'autrement sérieux et essentiel pour déterminer un mouvement qui se traduit ainsi par des années de résistance, par des sympathies si tangibles, par des sacrifices si considérables. Pourquoi ne le reconnaît-on pas ? Pourquoi n'agit-on pas comme on agit avec toute personne honnête et bien intentionnée qui réclame le redressement d'un grief bien fondé ? Il semble que ce soit, comme dit M. l'abbé Cherrier, une simple question de bon sens, toute resplendissante des clartés qui rayonnent de la justice, de l'équité, et de la constitution de notre pays.

Ce langage finira-t-il par être compris ?

Il n'y a pas de mal à l'espérer. Il y en aurait, toutefois, si cette espérance devait nous alanguir, se transformer en un voile assez épais pour nous dérober à la fois les abîmes, la route et le but.

Une vigilance de tous les instants s'impose à nous. Les plus belles promesses, les faveurs momentanées même, ne sauraient nous dispenser de l'obligation sacrée que nous avons de mettre "à couvert et en sûreté les principes immuables" de l'éducation chrétienne.

M. l'abbé Cherrier nous rappelle avec à propos que nous avons des droits en ces matières, et que nous n'avons pas à jouer le rôle de suppliants, encore que nous soyions disposés à ne point mettre de violence dans nos revendications.

Non, pas de violence, mais de la constance, de la droiture et du zèle.

AUX ETATS-UNIS

Le R. P. Anthony J. Zielenbach a été nommé provincial des Pères du St. Esprit. Le siège du noviciat est fixé à Corn-